

Conseil municipal d'Eybens du 01 juillet 2021

Minutes

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18 heures 30
sous la présidence de Monsieur Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Bonsoir à tous.

Je propose de commencer ce Conseil municipal.

Comme les fois précédentes, je rappelle que toute la séance est enregistrée en audio en vue de la retranscription écrite qui sera mise en ligne sur le site de la Ville. Par contre, il n'y a pas d'enregistrement vidéo avec rediffusion sur YouTube puisqu'il n'y a plus de contrainte sanitaire, tout du moins par rapport à la soirée et donc, le public pourra rester durant l'ensemble du Conseil municipal.

Je vais proposer à Elodie Taverne de procéder à l'appel des élus.

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Julie Montagnier - Jean-Jacques Pierre - Xavier Osmond - Béatrice Bouchot - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Pascal Boudier - Marie-Chantal Kouassi - Gilles Bugli - Damien Conticchio - Mehdi Debza-Kioulou - Jean-Claude Fernandez - Pierre-Georges Crozet - Hélène Besson Verdonck - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Pascale Versaut - Régine Bonny

Excusés ont donné pouvoir :

Christelle Chavand à Béatrice Garnier
Dominique Scheiblin à Julie Montagnier
Denis Grosjean à Jean-François Michon
Pierre Bejjaji à Jean-Jacques Pierre
Suzanne Faustino à Xavier Osmond
Clotilde Hogrel à Mehdi Debza Kioulou
Jean-Marc Assorin à Hélène Besson Verdonck
Philippe Paliard à Isabelle Pascal

Élus en exercice :

33

Élus présents : 22

Ont donné pouvoir :

Absents : Anne-Catherine Jothy - Cécile Clement - Raoul Urru

Secrétaire de séance : Mehdi Debza Kioulou

Désignation du Secrétaire de séance

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : D'habitude, on fait la proposition à Monsieur Paliard qui est le plus jeune élu. En son absence, je vais proposer au plus jeune suivant qui est Mehdi. Si tu veux bien être le Secrétaire de séance ? (*Il accepte*).

Merci, Mehdi.

Approbation du PV du Conseil municipal du 20 mai 2021

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Y aura-t-il des demandes de prise de parole en fin de Conseil municipal ? (Madame Besson et Madame Bonny).

- Information sur les décisions du Maire :

DEC20210427_1 Concession dans le cimetière communal d'Eybens n°2021-06

DEC20210428_1 Concession dans le cimetière communal d'Eybens n°608-2021

DEC20210503_1 Attribution du marché public 21_05 « Achat de bandes dessinées adultes et jeunesse et prestation annexe pour la Médiathèque d'Eybens »

DEC20210503_2 Attribution du marché public 21_06 « Achat de romans adultes et jeunesse et prestation annexe pour la Médiathèque d'Eybens »

DEC20210503_3 Attribution du marché public 21_07 « Achat de livres de littérature adulte et albums jeunesse et prestation annexe pour la Médiathèque d'Eybens »

DEC20210503_4 Attribution du marché public 21_08 « Achat de documentaires et prestation annexe pour la Médiathèque d'Eybens »

DEC20210506_1 Concession dans le cimetière communal d'Eybens n°822-2021

DEC20210510_1 Concession dans le cimetière communal d'Eybens n°1001-2021

DEC20210510_2 Mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

DEC20210510_3 Mise à disposition de locaux au bénéfice de l'Établissement Français du Sang (EFS Auvergne Rhône Alpes)

DEC20210511_1 Décision modificative de la régie de recettes locations salle des fêtes et petites salles – Régie 5213

DEC20210511_2 Décision de suppression de la régie « recouvrement des frais consécutifs à l'enlèvement des épaves de véhicules » - 5220

DEC20210512_1 Concession dans le cimetière communal d'Eybens n°898-2021

DEC20210517_1 Décision modificative de la régie de recettes « Espace projets » - Régie 5208

DEC20210520_1 Signature d'un contrat de location concernant la Halle en Bois

DEC20210525_1 Mise à disposition à titre gracieux d'une salle à l'association Vox Clamans

DEC20210531_1 Exonération de la redevance pour l'exploitation du restaurant L'Entracte situé au sein de l'espace culturel Odyssée

DEC20210531_2 Exonération de la redevance pour l'exploitation du restaurant L'Entracte situé au sein de l'espace culturel Odyssée

DEC20210603_1 Renouvellement d'adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices de la commune d'Eybens pour l'année 2021

DEC20210607_2 Signature d'une convention de prêt de matériel à la Commune de Bresson

DEC20210608_1 Mise à disposition de la Halle du Parc de la Maison de l'Enfance au bénéfice de l'association Mission Locale

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Y a-t-il des questions, des demandes de précision concernant les décisions du Maire qui ont été envoyées avec l'ensemble des délibérations ?

Mme Régine BONNY : Bonsoir à tous.

J'ai une petite question. J'ai vu qu'on renouvelle notre adhésion au Réseau français des villes éducatives et je voulais savoir à quoi cela correspond et ce que cela apporte à notre Commune, s'il vous plaît.

Merci.

Mme Élodie TAVERNE : C'est un réseau auquel on adhère depuis plusieurs années. L'idée est d'avoir des échanges et des partages sur des thématiques autour de l'éducation. Il arrive qu'il y ait des séminaires où on peut échanger avec des groupes de travail, etc. Cela n'a pas été le cas ces dernières années pour cause de crise sanitaire, mais c'est vrai que lorsqu'il y a une actualité

autour de l'éducation, il y a de vraies mobilisations et des échanges intéressants entre villes. C'est l'objectif de ce réseau.

Mme Régine BONNY : J'ai une autre petite question concernant la location des salles. Je voulais savoir si, compte tenu de la Covid, des salles ne sont plus proposées, s'il y a un nouveau protocole, tout simplement ?

Merci.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : À partir de maintenant, toutes les salles peuvent être proposées, ouvertes, et il n'y a plus de conditions sanitaires, si ce n'est les règles de distanciation, port du masque, etc., mais on peut rouvrir toutes les salles à la location. La salle des fêtes n'est pas ouverte aujourd'hui puisqu'elle est occupée par le centre de vaccination, mais ce ne sera plus le cas à partir de mi-juillet. La vie reprend.

Y avait-il d'autres demandes de précision ? (*Il n'y en a pas*).

Une information que j'ai oubliée. Cela vous a été envoyé par mail. On passera, en fin de Conseil, après l'ensemble des délibérations à l'ordre du jour, une délibération qui concerne une modification sur la tarification de la piscine qui avait été votée précédemment. Une petite modification qui vous est proposée. On aura l'occasion de parler du contexte qui nous a amenés à vous proposer cet élément. Ce sera juste une phrase dans la délibération qui avait été approuvée la fois précédente.

- Examen des délibérations

DEL20210701_01 RESSOURCES – Modification de postes

M. Jean-François MICHON : Bonjour à toutes et à tous.

C'est une délibération dans le cadre de modification de postes qui concernent 5 postes. Nous avons fait un Comité technique et pris son avis le 21 juin.

Le premier poste concerne la vie scolaire avec la suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation et la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation tous grades qui est la démarche qu'on explique aujourd'hui de la manière la plus large possible.

Ensuite, deux postes concernant le CRC, à temps complet à 100 % avec la création de deux postes identiques à 100 %.

Une demande d'un agent au niveau du CRC sur le poste d'enseignement artistique principal première classe et la suppression et la création d'un poste de 75 % à 60 % et dans le cadre d'un départ à la retraite, au service Finance, la suppression d'un poste de rédacteur territorial principal et la création d'un poste de rédacteur principal tous grades à temps complet.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Y a-t-il des questions par rapport à ces modifications de poste ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu l'avis du Comité technique du 21 juin 2021 ;

Le Maire propose :

- À compter du 1er septembre 2021, et au regard des besoins du service scolaire :
 - La suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation, à temps non complet (50%) ;
 - La création d'un poste d'adjoint territorial d'animation, tous grades, à temps non complet (90%) ;
- À compter du 1^{er} septembre 2021, suite à deux départs en retraite et au regard des besoins du service du conservatoire de musique et de danse (CRC) :
 - La suppression de deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{re} classe, à temps complet (100%) ;
 - La création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique, tous grades, à temps non complet (50%) ;

- Vu la demande écrite de l'agente, après étude de la demande et suite à la réévaluation des besoins du service du conservatoire de musique et de danse (CRC) :
 - La suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe, à temps non complet (75%) ;
 - La création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, tous grades, à temps non complet (60%) ;
- À compter du 1^{er} septembre 2021, suite à un départ en retraite au service des finances :
 - La suppression d'un poste de rédacteur territorial principal 1ere classe, à temps complet (100%) ;
 - La création d'un poste de rédacteur territorial, tous grades, à temps complet (100%).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL20210701_02 RESSOURCES – Avenant n° 3 au Lot 2 Gros œuvre du marché public de requalification de l'école maternelle Le Val en école élémentaire et construction d'une extension à Eybens

M. Henry REVERDY : On arrive à la fin de la reconstruction de l'école du Val. Il nous reste à passer un avenant n°3 au lot 2 sur le gros œuvre du marché public de requalification de l'école maternelle du Val en école élémentaire et construction d'une extension.

Sur ce marché, nous avons déjà passé un avenant n°1 pour des aléas de travaux, et notamment la dépose de la couverture du toit et ensuite, un avenant n°2 sur des aléas de travaux de carottage et d'isolation et là, l'avenant n°3, ce sont des reprises de la cage d'ascenseur dont les dimensions n'étaient pas exactes pour que l'ascenseur puisse être calé dedans. Nous arrivons à un montant total de 9,07 % du marché.

Le nouveau montant est de 633 579,50 €.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions concernant ces avenants ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2021 ;

Le lot n° 2 *Gros œuvre* du marché public de requalification de l'école maternelle Le Val en école élémentaire, et construction d'une extension sur la commune d'Eybens a été attribué à la SARL TDMI pour un montant de 580 919, 00 € HT. Le marché a été notifié au titulaire le 14 février 2020.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 7 décembre 2020, le Conseil municipal du 17 décembre 2020 a approuvé la conclusion de l'avenant n° 1 pour un montant de 36 314, 00 € HT et représentant une augmentation de montant initial du marché de 6,25%. Cet avenant a porté le montant total du marché à 617 233, 00 € HT.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, réunie le 29 avril 2021, le Conseil municipal du 25 mai 2021 a approuvé la conclusion de l'avenant n°2 pour un montant de 6 592, 50 € HT et représentant une augmentation de montant initial du marché de 1,13%. Cet avenant a porté le montant total du marché à 623 825, 50 € HT.

Les nouvelles modifications, entraînant les plus-values, apparaissent nécessaires. La présente délibération concerne l'avenant n° 3.

En application de l'article L. 2194-1 6° et de l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, l'acheteur peut modifier le marché lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen et à 15% du montant du marché initial, pour les marchés de travaux.

L'avenant concerne :

- La modification de la gaine d'ascenseur afin de l'ajuster en hauteur et largeur à la cabine et la machinerie d'ascenseur.

Le montant des travaux objet de l'avenant n° 3 est de 9 754,00 € HT et représente une augmentation de montant initial du marché de 1,68 %.

Le montant des travaux objet des avenants n° 1, n° 2 et n°3 est de 52 660, 50 € HT et représente une augmentation de montant initial du marché de 9,07 %.

Ces avenants portent le montant total du marché à 633 579, 50 €HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL20210701_03 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE –Renouvellement du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) labélisé plan mercredi pour la période 2021 – 2024

Mme Élodie TAVERNE : Le Projet éducatif de territoire a été présenté en Commission, mais on va reprendre un peu tous les éléments pour le présenter largement et donner quelques détails complémentaires.

Il arrive à son terme cette année. C'est un document contractuel qui est signé entre l'Etat et les collectivités, pour le coup, l'Éducation nationale, la Ville et le Préfet. Il organise les temps scolaires et périscolaires. Cela structure un peu la partie éducative et le projet éducatif que la Ville en fait.

Depuis quand existe-t-il un projet éducatif de territoire ? À Eybens, il a été mis en place en septembre 2013 au moment du changement des rythmes scolaires et passage aux quatre jours et demi. Il a été renouvelé 3 ans plus tard et de nouveau, en 2018, quand il y a eu le retour à la semaine de 4 jours. Donc, on a réécrit le PEDT à ce moment-là et on l'a associé à un plan mercredi qui organisait les activités du mercredi déclarées en ce qu'on appelle ALSH (*Accueil de loisir sans hébergement*).

Quelles actions comporte ce PEDT ? Toutes les actions qu'on peut trouver au niveau du périscolaire et sur des temps scolaires, l'accueil de loisir du Centre de loisirs et culture qui rentrent dans le PEDT à proprement parler et sport passion qui est également déclaré en accueil de loisir sans hébergement.

C'est le schéma du PEDT au niveau national avec des partenaires : la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, la CAF, l'Éducation nationale représentée par la Rectrice et la Ville, des ressources qui sont mises à disposition pour mettre en œuvre ce projet éducatif de territoire, des équipements, des moyens humains et financiers dont la Ville est l'arbitre et les publics.

Au niveau du PEDT schéma national, ce sont les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire. C'est le cadre tel qu'il est défini au niveau global.

Au niveau d'Eybens, nous avons des ambitions plus importantes en termes de projet éducatif. Ce sont des partenaires et des ressources qui sont mobilisés largement pour œuvrer pour l'égalité des chances et faire de l'éducation une priorité.

Au niveau du public, on a élargi les publics. On ne reste pas que sur les enfants en maternelle et élémentaire. On inclut la petite enfance et la partie jeunesse. C'est important d'inclure tous les enfants. Il y a une vraie volonté d'inclusion des enfants et aussi d'être très attentif au lien avec les familles sur les activités qu'on pourra proposer au sein de ce projet éducatif.

Ensuite, au niveau des ressources, en termes de contenu, on essaie de mettre beaucoup de contenus, d'aborder de nombreuses thématiques, que ce soit la culture, le sport, l'environnement, le numérique, la citoyenneté, et donc, d'avoir un vrai contenu qui soit en lien avec nos axes politiques, d'avoir des moyens dédiés sur différents temps (temps scolaire, temps périscolaire, temps extrascolaire) et d'associer différents partenaires bien au-delà de ce que nous impose le cadre du PEDT classique, que nos Maisons des habitants soient inclus dans ces projets, d'autres services tels que les espaces verts qui vont proposer des activités de jardinage sur des temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires, avoir des projets dirigés proposés par nos animateurs et nos coordinateurs sur les temps périscolaires. Cela peut être autour de l'égalité fille/garçon, le tri et le gaspillage dans les écoles, former nos équipes également et les fidéliser, et proposer des temps de travail, de coordination périscolaire plus importants. Cela a été voté il y a quelque temps. Ce sont des moyens supplémentaires qu'on met au service du PEDT eybinois et utiliser au maximum tous les équipements dont la Ville dispose et ils sont très nombreux. Tout ce qui est l'Odyssee,

l'autre rive, le CLC, nos Maisons des habitants, la Maison de l'enfance, les gymnases, la piscine, tous nos parcs également pour pouvoir organiser des courses d'orientation pour le sport.

Tout ce que notre territoire peut nous offrir (les parcs, les jardins, les espaces verts, les collines qui nous entourent) et des moyens humains et financiers de mise à disposition pour ce Projet éducatif de territoire et d'associer, au-delà des partenaires classiques, des partenaires plus largement, que ce soit des associations, la Métropole pour des actions thématiques et bien ciblées sur lesquelles ils pourront nous apporter un support, des acteurs autour de la prévention, le CODAS, le Planning familial. C'est vraiment quelque chose que nous avons voulu de plus large ampleur et de plus grande ambition que le simple cadre national du PEDT.

Retour sur le PEDT eybinois, un projet pour donner vie au projet éducatif de territoire, c'est le Réseau éducation qui a été initié et mis en place en 2018, au moment où on a renouvelé le PEDT où nous avons eu cette volonté de réunir l'ensemble des acteurs éducatifs de la Ville, que ce soit le service Ville, l'Éducation nationale, associer les parents. Tous ceux que nous avons déjà cités et pouvoir réunir tous acteurs et échanger autour de l'éducation.

Cela a été une année pour conforter la communauté éducative eybinoise, prendre des contacts, lancer une dynamique, essayer de trouver une structure et comment avancer ensemble.

2019/2020, c'était une année pour prolonger la réflexion et renforcer la culture commune : quelles valeurs on partage, vers quels objectifs on veut aller, quelles actions on décide de mener ensemble et comment on y va. Le Réseau éducation s'est lancé avec une plateforme collaborative, ce qui nous a permis d'échanger sur de nombreuses thématiques.

Cette année 2020/2021 a permis de finaliser et de publier les principales réalisations du Réseau. Vous en verrez une dans la prochaine délibération autour de la Charte éducative. Il y a eu d'autres actions autour des transitions pour rentrer à l'école maternelle, aller au collège. Nous avons un guide Grandir à Eybens qui devrait sortir à la rentrée. De nombreuses actions ont été travaillées depuis 2 ans en petits groupes et ils sont finalisés aujourd'hui.

Le PEDT a fait partie, depuis que nous avons su qu'il faut le renouveler, d'un groupe de travail et donc, nous avons réuni l'ensemble des acteurs éducatifs qui voulaient s'impliquer sur cette thématique. Cela nous a permis de produire aujourd'hui le PEDT tel qu'on vous le présente ce soir.

Dans cette démarche de renouvellement, il y a d'abord une phase d'évaluation qui s'est passée entre février et mars. Cela a été, au sein de ce groupe de travail, un échange global autour du PEDT avec des retours d'expérience (quel bilan on en tire, comment on a vécu ces 3 ans autour de ce PEDT). Il y a eu des réunions par Teams pour pouvoir avoir des échanges en direct et un questionnaire pour toucher davantage de personnes et encore une fois, tous les acteurs étaient sollicités notamment via le questionnaire, parce que tout le monde n'était pas disponible pour ces réunions. C'était important de pouvoir avoir un retour de tous.

Ensuite, nous avons eu une phase, au mois de mars, de prospective. Là, c'était « où veut-on aller ? », un échange autour des possibles axes d'évolution du PEDT avec des fiches projet et ce qui se fait dans les autres communes pour avoir des références afin d'avoir d'autres idées, se baser sur d'autres choses. C'était aussi quelque chose d'intéressant.

Au mois d'avril, on a fait un Comité de pilotage du PEDT. Nous avons les acteurs principaux. Au niveau Ville, les services et les élus, l'Éducation nationale, la CAF, des parents et des enseignants qui étaient invités. Ils nous ont permis de valider notre démarche, la partie bilan et la partie « qu'est-ce qu'on fait ensuite » et enfin, nous avons fait l'écriture du PEDT d'avril jusqu'au début du mois de juin qui a permis de produire ce document.

Les forces du PEDT, qu'en est-il ressorti en termes de bilan ?

- multiplicité des actions menées : on se rend compte que beaucoup de choses sont faites dans divers domaines, à différents âges, par différents acteurs. C'était important de le voir et cela a été reconnu par tous ;

- la recherche de cohérence et de coordination par la création d'un outil dont je vous parlais, le Réseau éducation où nous avons vraiment eu envie de réunir tout le monde et d'essayer de voir comment on pouvait échanger de bonnes pratiques.

- la dynamique et la mobilisation des partenaires autour du PEDT qui a été très importante et pas évidente dans cette période où les réunions physiques ne se faisaient pas. Il a fallu continuer cette dynamique malgré tout. Je les en remercie, parce que tout ce bilan et ces pistes, c'est aussi grâce à toute la matière qu'on a eue au départ.

Les faiblesses :

- le manque de valorisation de certaines actions, un manque de visibilité ;
- le manque d'articulation entre les différents niveaux en termes d'âge. C'est quelque chose sur lequel on travaille. Nous avons un groupe spécial dédié aux transitions. Des choses sont encore à faire, et heureusement !
- le manque de connaissance mutuelle des partenaires. C'est aussi l'un des objectifs du Réseau éducation, à savoir prendre des temps pour réfléchir ensemble à des thématiques, des projets et des actions envers les usagers et aussi, apprendre à se connaître, présenter les actions de chaque acteur et donc, avoir cette connaissance qui est importante également.

Quelques petits exemples concrets de ce que nous faisons au sein de notre PEDT. Vous avez le concours des Petits champions de lecture qui est mis en place pour les CM2 depuis plusieurs années. Il permet de pratiquer la lecture à haute voix. C'est un projet qui est travaillé toute l'année et cette année, il a été présenté à l'Odyssee. C'est toujours intéressant. Les années précédentes, c'était à l'Autre rive. Il y a un vrai intérêt autour de la lecture et de se présenter face à un public, lire à haute voix, c'est très intéressant.

La participation des enfants à la Commission restauration scolaire qui a été lancée cette année et qui participe aussi, dans le Comité des enfants d'usagers, sur les temps de restauration scolaire.

Sport passion qui rend dans le PEDT, plan mercredi. On en reparlera tout à l'heure.

Le jardinage qui est proposé sur des temps scolaires, périscolaires, sur des animations au-delà du scolaire et périscolaire dans les Maisons des habitants dans nos espaces naturels. On accueille aussi les familles et donc, le lien avec les familles dont je vous parlais tout à l'heure.

Les permis vélo et piétons dans les écoles qui sont mis en place depuis plusieurs années avec un gros renforcement du savoir rouler cette année au niveau des écoles qui donne de très bons résultats.

Les petits ateliers du mercredi qui avaient été mis en place, pas l'année dernière à cause de la Covid, mais l'année précédente, réalisés par la Médiathèque avec différentes thématiques autour de la photographie, des écrans. C'était une proposition intéressante. J'espère qu'on pourra la relancer dans les prochaines années.

Un projet, le chant choral et théâtre à l'école du Val. C'est le parcours d'éducation artistique et culture qu'on propose en élémentaire depuis 2 ans puisque cela avait commencé à l'école du Val. À cause de la Covid, ils n'ont pas pu achever leur projet. Donc, ils l'ont terminé cette année. On a fait 2 ans à l'école du Val. L'idée, tous les 4 ans, chaque école a ce projet d'éducation artistique et culturelle qui peut être très divers et varié et qui est travaillé avec l'équipe enseignante et la Direction de l'action culturelle de la Ville. L'équipe propose de travailler sur des thématiques. Là, c'était une thématique qui associait deux projets : une chorale d'école qui existe déjà et qui était menée par une enseignante et une adaptation d'une création de la Compagnie des gentils donc, autour du théâtre, la fameuse Infernum kermès, la kermesse d'enfer.

L'objet est vraiment de créer des échanges artistiques et pédagogiques entre les enfants, les professionnels, les comédiens, les enseignants et les animateurs périscolaires et socioculturels puisque dans ce projet initial, cela allait jusque dans les MDH et avec les familles.

Il y a une co-construction du projet avec l'école. Il y a eu 70 heures d'intervention dans les classes, dont une semaine de résidence pour les comédiens dans l'école et un travail en lien aussi avec la Médiathèque sur toute la partie mythologie qui a été très intéressante. Cela allie vraiment différents acteurs de la Ville : la partie Médiathèque, la chorale, le théâtre, les arts plastiques, parce qu'ils ont fabriqué leurs décors. Tous les niveaux de toutes les classes ont été sollicités et chaque proposition est adaptée au niveau de la classe. On a touché les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires au niveau des Maisons des habitants. L'idée était vraiment d'associer les familles.

La Covid est passée par là, et on n'a pas pu faire tout ce qu'on voulait, mais pour ce type d'action qu'on veut favoriser, parce qu'à partir d'une volonté de mettre la culture à l'école, on peut associer différents acteurs et c'est très intéressant.

L'objectif est de favoriser l'accès à tous les élèves. 150 élèves étaient prévus dans ce projet et aussi, avoir une pratique théâtrale encadrée par des professionnels, ce qui permet de valoriser les enfants dans leurs apprentissages. On y reviendra tout à l'heure au niveau de la valorisation et de favoriser aussi le lien avec les familles, comme je l'ai dit. C'est le développement d'un projet collectif école, mais au-delà, qui va jusqu'aux quartiers.

Le prochain projet est prévu à l'école des Ruires à la rentrée. Ce sera un projet autour de la danse et du cirque. La DAC est en train de travailler dessus pour pouvoir préciser les choses.

Cela vous donne quelques illustrations de ce qui a été fait jusqu'à présent.

L'un des retours qu'on a eu, vous l'avez vu un peu plus haut, il y avait un manque de valorisation des actions qui étaient proposées. Là, c'est juste un exemple éducation et environnement, tout ce qui s'y fait (jardinage pour les enfants, des sorties scolaires de découverte de la nature et de l'environnement, des animations des refuges et LPO, la formation « faites entrer la nature dans le quotidien des jeunes enfants », la création d'un arboretum, la lutte contre le gaspillage alimentaire). Ce sont toutes les actions qui peuvent être liées à l'éducation et à l'environnement et d'autres.

Nous devons travailler trois axes de valorisation :

- une valorisation des actions qui sont menées auprès du public pour pouvoir donner une visibilité dans le journal d'Eybens, ou via d'autres biais ;
- une valorisation des enfants ayant participé aux actions auprès de leurs pairs. On parlait de leur donner confiance, pouvoir savoir raconter ce qu'ils ont fait et progresser aussi, une reconnaissance des actions menées dans le cadre du Projet éducatif de territoire ;
- une valorisation des actions menées par la Ville au sein du PEDT pour avoir un travail en transverse encore plus efficace que ce qu'on a aujourd'hui.

C'est l'un des axes de développement.

Sur la prospective, les opportunités et les points de vigilance qui sont remontés de ce bilan et de la suite :

Les opportunités :

- Le renouvellement du PEDT ;
- la réflexion autour de l'enfant acteur. On va rendre l'enfant acteur de ses choix et pouvoir travailler autour de cela. C'est quelque chose que nous avons déjà un peu lancé et il faut qu'on continue ;
- Grenoble, capitale verte 2022 où il y aura plusieurs projets à mener autour de cette thématique et en lien avec Grenoble. C'est quelque chose que nous devons saisir ;
- Terre de jeu 2024 dans laquelle la ville d'Eybens s'est inscrite ;
- la mise en place de la convention territoriale globale que nous avons votée au dernier Conseil municipal. C'est vraiment l'opportunité de travailler avec nos deux villes à proximité (Bresson et Poisat) pour des projets autour de l'éducation ;
- l'élaboration d'un projet d'éducation artistique et culturel. C'est ce que je vous ai présenté.

Il y aura encore plein de belles choses à venir. Il faut continuer de travailler en ce sens.

Les points de vigilance :

- Les conséquences des crises sanitaires et sociales sur les enfants pour tous les âges, les jeunes et sur la parentalité où il faut que nous soyons absolument très vigilants ;
- l'augmentation des inégalités ;

- l'aggravation de la fracture du numérique.

Comme je vous l'ai dit, le point structurant du PEDT tel qu'il est défini de manière très administrative, c'est l'organisation des horaires scolaires, périscolaires et extrascolaires sur le temps du mercredi.

Voilà les horaires qui étaient ceux des trois années précédentes. Je vous rappelle qu'en 2018, on change de rythme. On passe à une semaine de 4 jours. On a introduit, à ce moment-là, un quart d'heure de décalage sur la pause méridienne. Pourquoi ? À l'époque, les écoles élémentaires souhaitaient avoir un allongement de la matinée de travail, parce que les enfants sont plus efficaces en fin de matinée et du coup, ils étaient un peu coupés dans leur élan à 11 heures 30. Par contre, au niveau maternel, c'était un peu l'inverse et notamment les petits, à 11 heures 30, c'était déjà compliqué de les maintenir éveillés. Ils avaient faim, etc.

On avait proposé un décalage de 15 minutes. C'est ce qui a été implémenté. Nous avons eu quelques retours autour de ces 3 ans de parents qui ont des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, ce qui fait qu'ils attendent un peu entre les deux sorties ; attente renforcée cette année avec les horaires décalés entre les classes.

Pour faire un bilan de ces horaires, on a sollicité les enseignants sur le rythme et les horaires, de même que nos équipes d'animation et les équipes d'entretien qui gèrent la pause méridienne, parce qu'il faut savoir qu'on a entre 600 et 700 enfants qui déjeunent sur place le midi et on a besoin d'avoir une organisation efficace, fluide et la plus adaptée possible au rythme des enfants. Par rapport à tous ces retours, il s'avère que reproduire les horaires tels qu'ils étaient est la meilleure solution. On repart sur des horaires identiques avec ce décalage de 15 minutes entre la maternelle et l'élémentaire sur le temps du midi.

Concernant les nouvelles orientations, on prend plus de hauteur. Vous retrouvez ici, dans le rond bleu, avec quelques déclinaisons : favoriser le vivre ensemble, la relation à soi, au monde. On peut travailler tout ce qui est intergénérationnel, lutte contre les violences intrafamiliales, le harcèlement scolaire, prendre en compte le parcours de l'enfant et sa culture pour l'accompagner, accompagner l'enfant vers des relations bienveillantes et œuvrer pour l'égalité des filles et des garçons.

On a essayé d'illustrer par des choses qui sont actuellement en place et qu'on souhaite continuer à développer, ici, le Comité des enfants référents.

Une autre orientation, sécuriser les enfants et permettre leur expression et l'acquisition de l'autonomie, soutenir les initiatives de l'enfant, éduquer aux risques du quotidien (très important au niveau des préventions), développer l'esprit critique de l'enfant, favoriser sa parole et soutenir ses initiatives, accompagner le développement psychomoteur et psychologique de l'enfant et respecter son rythme.

Une illustration très pratico-pratique, le permis vélo et le savoir rouler qui ont été renforcés encore cette année et qui ont très bien fonctionné dans les écoles.

Une autre orientation, l'égalité des chances : favoriser l'ouverture de l'enfant sur le monde avec plusieurs propositions : créer un parcours d'éducation à l'environnement avec des actions qui sont déjà en place et qui pourraient rentrer dans ce parcours, développer le parcours d'éducation artistique et culturelle, lutter contre les inégalités, développer le parcours citoyen, soutenir la parentalité, œuvrer pour l'inclusion, développer l'éducation physique et sportive de l'enfant (pas mal de propositions ces dernières années avec des courses d'orientation organisées dans les parcs, un raid organisé récemment, le 25 juin, avec les écoles élémentaires - nous avons des propositions intéressantes que nous souhaitons continuer - développer le parcours d'éducation numérique. Vous avez en illustration le fameux projet artistique de l'école du Val.

Une autre orientation, œuvrer pour la santé des enfants, renforcer la qualité de la pause méridienne, informer et lutter contre les conduites et les goûts à risque, soutenir une alimentation de qualité et réduire le surpoids et l'obésité chez les enfants, adolescents, prévenir les troubles du comportement alimentaire.

Enfin, deux objectifs qui sont moins à destination de la population des Eybinois et des Eybinoises, renforcer le partenariat entre les acteurs éducatifs de la Ville donc, renforcer le lien entre les partenaires. C'est vraiment le rôle du Réseau éducation et renforcer les partenariats avec les associations dans le cadre du PEDT, fidéliser et former le personnel. On l'a déjà expliqué. Nous avons beaucoup de propositions de formation pour nos personnels d'animation, notamment afin de pouvoir les fidéliser. On les a annualisés, et on leur propose des formations sur diverses thématiques. Nous avons une thématique autour de l'égalité filles/garçons actuellement à l'école des Ruires et nous avons eu un projet autour du tri et du gaspillage dans les écoles avec une équipe qui a travaillé dessus et de service civique qui était très intéressant ; formaliser l'engagement du personnel. On le verra avec la délibération prochaine sur la charte éducative. Je rajouterai que c'est aussi avoir des formations pas que pour nos agents, mais nous aimerions mettre en place des formations avec l'Éducation nationale par exemple sur l'inclusion. Nous savons qu'il existe des choses intéressantes et j'ai échangé avec l'Inspectrice la dernière fois. Nous souhaitons avoir des formations communes avec les enseignants et nos personnels d'animation. Je pense qu'on y retirerait beaucoup de bonnes choses.

Quelques actions concrètes pour illustrer les actions qu'on souhaite mener ou renforcer, le projet égalité filles/garçons qui est mené depuis quelques années et il y a eu une grosse année avec du théâtre dans les écoles autour de cette thématique, des expositions dans les MDH ; des formations communes autour de l'inclusion avec l'Éducation nationale, des projets numériques sur le temps périscolaire. Nous savons que des permis Internet sont passés sur du temps scolaire et nous souhaitons en faire sur du périscolaire, des activités autour de la grainothèque menées en lien avec la Médiathèque, le projet « Jeter moins, trier plus » qui a été très bien mené cette année par l'un de nos animateurs et les deux services physiques avec des pesées fines réalisées dans les restaurants entre ce qui a été mangé, jeté ou pas servi, ce qui peut donner beaucoup de billes pour la suite afin d'essayer d'améliorer les choses et sensibiliser les enfants au tri, au compostage, etc. C'est un travail qui se fait en élémentaire et qu'on va étendre chez les maternelles l'année prochaine et sur lequel nous sommes très attentifs.

Le projet LPO en lien avec les écoles et faire quelques sorties autour de cela sur du temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire avec les familles également et les 30 minutes supplémentaires de sport qui tombent à pic avec l'effet Covid et la sédentarité. On voit un peu les effets au niveau physique sur les enfants. C'est quelque chose que nous avons proposé aux enseignants et qu'on proposera aussi sur nos temps périscolaires. Après, à eux de voir comment ils s'en emparent, mais par exemple, à l'école des Ruires, on a travaillé sur des marquages au sol pour pouvoir permettre d'avoir des pratiques autonomes et quelque chose de sympathique à faire avec les enfants. Ce sera poursuivi dans d'autres écoles.

Pour terminer, mettre l'accent sur l'objectif du Réseau éducation eybinois qui est un outil qui a vraiment permis de donner de la consistance à ce PEDT qu'on vous propose aujourd'hui ; œuvrer pour l'égalité des chances et faire de l'éducation une priorité avec des moyens, des ressources, des partenaires et un public largement renforcés par rapport à ce qu'on nous demande à minima et ces objectifs tels que nous les voyons aujourd'hui affichés et que vous retrouverez dans la Charte éducative tout à l'heure donc, accompagner l'enfant vers l'autonomie, l'accueillir tel qu'il est, favoriser l'ouverture de l'enfant sur le monde et agir pour prévenir les risques qui sont nos principaux objectifs et pour lesquels nous continuerons à mettre des moyens en place pour la suite.

Voilà pour cette présentation et pour revenir à la délibération, il est demandé d'approuver ce Projet éducatif de territoire et d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place du PEDT. Il y a aussi la partie plan mercredi, partie CLC et sport passion qui sont deux documents différents.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ? Madame Besson.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Quelques questions d'abord et puis, une explication de vote après.

Page 2, ce sont les normes nationales. La commune d'Eybens fait-elle mieux ? On a toujours la possibilité de faire mieux, mais quelles sont « les normes » eybinoises ?

Mme Élodie TAVERNE : Nous n'avons pas de normes eybinoises, mais nous renforçons largement nos équipes quand nous le pouvons, parce que nous sommes soumis aussi à l'absentéisme certaines fois. Pour la Covid, nous avons des taux d'encadrement renforcés puisqu'il nous fallait un animateur par classe et donc, nous étions bien au-delà des normes nationales. Nous sommes au-delà des normes, mais je ne dirais pas qu'on a des normes définies pour Eybens, mais nous essayons de faire plus que ce qui est préconisé au niveau national.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : C'est une bonne chose. Je partage effectivement ce point de vue.

Page 11, j'ai vu quelque chose d'intéressant. Je ne sais pas si c'est toujours le cas, parce que vous faisiez référence à ce qui avait été mis en place en 2013, ou 2014 quant à l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants pour l'encadrement des équipes d'animation de la maternelle. C'est toujours le cas ?

Mme Élodie TAVERNE : C'est toujours le cas. On avait créé un poste à l'époque, et une partie du poste d'éducatrice de jeunes enfants était d'aller dans les écoles maternelles et d'accompagner les équipes d'animation maternelle sur ces temps d'accueil des petits. C'est quelque chose qu'on souhaite continuer et on sait qu'on a aussi d'autres personnels d'auxiliaires puéricultures qui sont intéressés pour le faire et donc, l'objectif est d'accompagner les équipes. Cela fait partie des axes de développement et de transition et cela permet d'avoir des échanges de bonnes pratiques entre personnels.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Et de valoriser les compétences des agents et leur formation. Je crois que c'est très intéressant.

Le harcèlement scolaire ou périscolaire, je suppose que c'est un thème qui est travaillé. Je n'ai pas vu dans quelle thématique, mais je suppose qu'il est abordé régulièrement dans plusieurs thématiques.

Mme Élodie TAVERNE : Il était dans l'un des ronds que nous avons passés. Il est abordé, identifié et a déjà été adressé. Nous avons eu, il y a 2 ans, je crois, des inquiétudes autour de cette thématique dans une école et donc, nous avons fait intervenir une association auprès des enfants, des parents pour accompagner les enseignants sur cette thématique. Il n'y avait pas forcément une situation de harcèlement, mais un besoin d'accompagnement sur cette thématique et on le voit bien encore aujourd'hui. C'est important de le faire. C'est un axe de travail.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Une question un peu saugrenue, quelle place pour l'ennui ? Les enfants sont très sollicités tout au long de la semaine. Durant le moment périscolaire, ils sont obligés d'être en collectivité, le temps du repas, et après l'école aussi et quelquefois, les activités auxquelles les parents ont tendance à les inscrire, et pour certains, de façon trop excessive. Je ne sais plus quel philosophe vantait, il y a quelques siècles en arrière, les vertus de l'ennui. C'est quelque chose qui nous échappe à nous aussi maintenant. Comment cela peut-il être pris en compte dans le bon sens du terme, bien évidemment. Je pense que vous voyez ce à quoi je fais référence pour apprendre aux enfants à ne pas avoir peur de s'ennuyer pour développer par eux-mêmes leurs propres ressources, et leur propre curiosité et leurs propres intérêts.

Mme Élodie TAVERNE : Je vois totalement. Après une telle présentation, on a l'impression que cela explose complètement, mais sur les temps périscolaires, c'est important, quand l'enfant n'a pas envie, qu'on le laisse tranquille et qu'il puisse prendre un livre, se poser, juste regarder, rêvasser. C'est pourquoi il y a une vraie volonté de respecter son rythme. On n'est pas dans la sur-sollicitation et d'ailleurs, c'est l'un des bilans que nous faisons de cette année un peu particulière sur les temps périscolaires. Les animateurs nous disent que les enfants n'ont pas envie de faire. Ils ne sont pas très nombreux, ne sont pas avec leurs copains, peu importe, mais ils n'ont pas envie. J'étais à une exposition à l'école des Ruires juste avant, et il y avait des petites filles assises dans un coin qui attendaient. Elles étaient fatiguées et ne voulaient rien faire. Il faut respecter cela aussi. Nous avons toujours un peu cette pression de devoir faire, proposer, rendre quelque chose. C'est pareil quand on fait une activité, on n'est pas obligé d'avoir un rendu, de faire un spectacle. Si cela fait plaisir aux enfants, pourquoi pas, mais ce n'est pas forcé.

Nous sommes attentifs au niveau de l'ennui et nous n'allons pas forcer un enfant à faire une activité s'il n'en a pas envie. On va lui proposer de se mettre à l'ABCD pour bouquiner tranquille, ou ne rien faire. C'est important et on essaie de le rappeler aux parents, parce que des fois, c'est aussi de là que vient la sur-sollicitation.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Elle part souvent de là, effectivement.

En ce qui concerne l'explication de notre vote, notre groupe va s'abstenir sur l'approbation du PEDT. On se rend compte que c'est un travail colossal, très intéressant. Il y a énormément de choses auxquelles on adhère. Nous avons un peu de restrictions sur deux éléments et un élément qui faisait partie de nos propositions dans le cadre de la campagne pour les municipales. Cela concerne les cours dégenrés. Cela ne faisait pas partie de notre campagne, c'est l'autre élément, mais j'ai vu que page 13, il est prévu de favoriser le vivre-ensemble et donc, les cours d'école dégenrées. Je crois que nous avons eu l'occasion d'évoquer cette question lors d'un Conseil municipal en visio.

Pour moi, cela fait partie des questions à débattre. Peut-être que vous l'avez suffisamment débattu au sein de votre groupe et de la majorité. En ce qui nous concerne, nous avons quelques réticences par rapport à cette mode qui s'inscrit. Vous l'inscrivez dans le cadre de l'égalité filles/garçons. Nous pensons que cela peut passer aussi par d'autres actions et intervenir systématiquement sur l'ensemble de l'espace ne nous semble pas indispensable. C'est l'un des premiers points.

L'autre concerne l'aide aux devoirs. Page 41, on l'avait mis comme proposition et ce n'est pas parce que nous l'avons fait que cela doit être retenu, et cela nous semblait intéressant et surtout, répondre à une demande des familles. Je crois que Madame Bonny l'avait aussi signalé au tout début. C'était lors d'un Conseil plus ancien, il y a neuf mois, me semble-t-il. J'ai l'impression que c'est évacué. Dans les difficultés rencontrées, vous évoquez qu'en définitive, il y avait à aménager des temps périscolaires et des parents, en face, demandent une garderie ou des temps de devoir.

Le mot « garderie », je l'associais à la garderie, c'est-à-dire que l'enfant est inscrit et le parent vient le chercher. Je ne sais pas si c'est cela précisément. C'est peut-être assez succinct au niveau de la formulation. J'ai peut-être besoin que vous me le repreciez, mais j'ai pensé que c'est cela et je me disais que c'est vrai que cela peut répondre à une certaine demande où l'enfant ne va pas pouvoir s'inscrire dans un cycle de théâtre ou de sport, etc., mais je me disais après tout, pourquoi pas, et pour l'aide aux devoirs, je sais que vous avez une réponse assez claire et précise sur votre position et celle de la majorité, je pense. Nous en avons une autre sur ce point et pour ces deux points, nous resterons sur une abstention au niveau du vote.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Veux-tu apporter quelques éléments de réponse concernant les deux points ?

Mme Élodie TAVERNE : Pour les cours, nous avons déjà échangé. Pour avoir échangé avec les enseignants et les enfants, aujourd'hui, il y a un vrai besoin de changer un peu les choses en termes d'organisation dans les cours et d'avoir des lieux de rencontre plus importants entre les garçons et les filles sur des temps de jeu ou des propositions d'activité. Après, on pourra en discuter en échangeant en Commission. Cela peut être intéressant.

Sur la partie aide aux devoirs, je m'étais déjà expliquée sur ce sujet. C'est une volonté de ne pas mettre une mise aux devoirs sur des temps périscolaires. On parlait de l'ennui tout à l'heure. Si en plus on rajoute une mise aux devoirs et des activités, on n'aura plus le temps de ne rien faire.

Une mise aux devoirs qui, jusqu'à présent était ce qu'elle était. Elle n'était pas totalement satisfaisante pour les parents, parce que dispensée par des animateurs dont ce n'est pas le métier. Une aide aux devoirs avec des professionnels, pourquoi pas, mais ce sont d'autres moyens et une autre volonté qui n'est pas la nôtre aujourd'hui. Par contre, nous avons eu une réflexion autour de l'accompagnement à la scolarité qui existe aujourd'hui dans les Maisons des habitants, qui accueille de nombreux enfants qui sont envoyés par les enseignants, repérés comme ayant des difficultés avec un besoin d'accompagnement. L'objectif est de proposer un accompagnement pédagogique ou de devoirs dans les écoles pour des enfants qui nous seraient dirigés par les enseignants, mais pas à la demande des parents. C'est quelque chose que nous souhaitons mettre en place l'année prochaine et qui est en train d'être travaillé, mais ce ne sera pas une mise aux devoirs systématique. C'est un temps qu'on veut garder ludique avec des activités, ou ne rien faire.

Les habitudes ont changé et sur les temps périscolaires, on a pas mal d'enfants jusqu'à 5 heures et quart et au-delà, nous en avons moins. Cela fait trois quarts d'heure où ils sortent, l'excitation est à son comble et ils ont besoin de se défouler, d'aller prendre un goûter. Je ne suis pas sûre que ce soit le moment le plus approprié pour faire des devoirs.

J'ai échangé avec les équipes enseignantes, notamment à l'école du Bourg. Il y a d'autres moyens pour accompagner les enfants qui en ont besoin et ce n'est pas une histoire d'égalité des chances. C'est plus une histoire d'organisation. Il y a les moyens et la Directrice l'a dit et redit. Si un enfant a des difficultés pour se faire accompagner, on peut aménager, trouver des solutions et on a toujours dit, depuis le début, que si une famille a des difficultés, qu'elle nous les remonte et on pourra s'organiser pour pouvoir l'accompagner.

Nous restons sur nos décisions.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Madame Bonny.

Mme Régine BONNY : Nous avons également trois observations sur le PEDT auquel j'ai participé pendant de nombreux mois et donc, je sais de quoi on parle.

Je reviens à la mise aux devoirs. Vous savez que c'est quelque chose qui me tenait particulièrement à cœur. Je sais qu'au Bourg et peut-être dans d'autres écoles, la demande est toujours d'actualité. J'ai vu que dans le PEDT, il est mentionné un accompagnement des parents dans le cadre de la scolarité. On sait que c'est dans le cadre de la Maison des habitants, et comme Madame Besson Verdonck, je me demandais si vous l'envisagiez éventuellement et vous avez répondu, sachant que j'avais eu vent également du fait que vous envisagez pour la rentrée cette aide pour les enfants en difficulté, mais la mise aux devoirs touche les enfants plus globalement et pas que ceux qui sont en difficulté, parce que nous savons tous, malheureusement, que le rythme de l'enfant se colle à celui des parents. Nous en sommes tous conscients et c'est ma première observation.

La deuxième, œuvrer dans le cadre de la santé des enfants, dans le cadre de la restauration scolaire, je sais qu'une Commission restauration est en place. Je voudrais savoir si nous pouvons déjà avoir un retour, savoir comment cela va se passer à la rentrée, ce qui a été décidé, etc.

Troisième point, page 16, il est indiqué qu'a priori, il y a eu des remontées d'enseignants sur la pause méridienne en élémentaire qui, semble-t-il, ne serait pas tout à fait adaptée en termes de timing, c'est-à-dire qu'elle serait trop longue et du coup, les enfants seraient trop excités. C'est ce qui est écrit et que ce travail mené en lien avec les coordinateurs périscolaires pourra aboutir si cela s'avère pertinent, sur l'évolution des horaires de la pause méridienne. Si on évolue sur ces horaires, cela revient à changer les horaires globaux de l'école puisque si la pause est plus courte, soit on commence plus tard, soit on finit plus tôt. Nous voulons avoir des renseignements à ce niveau.

Je vous remercie.

Mme Élodie TAVERNE : Je ne reviens pas sur les devoirs.

Concernant la Commission restaurant lancée début 2021, nous avons eu trois réunions jusqu'à présent. Nous avons invité tous les parents de toutes les écoles à se dire intéressés. Après, ils participent, ou ne participent pas, mais ils reçoivent le compte-rendu.

Nous avons eu pas mal de retours et de parents présents à la première Commission. Quand on a 800 familles, il y avait 15 ou 20 parents et donc, ce n'était pas mal. C'était par Teams.

Les deux premières réunions, c'était la présentation de l'organisation de la restauration scolaire avec Elios qui a pu répondre à un certain nombre de questions (comment sont conçus les menus, quels types de produits, comment ils sont acheminés). C'étaient des questions/réponses avec les parents présents. Il y a eu pas mal de remontées sur la qualité des repas. Nous avons pu échanger. On voulait tout présenter d'un coup, mais on ne l'a pas pu. Nous avons repris une date pour présenter la partie organisation du service restauration et animation avec les animateurs et le service entretien, comment ils sont organisés, etc. Nous avons eu moins de parents lors de la 2^e réunion.

Nous en avons eu une la semaine dernière en présence d'Elios également. Nous avons de nouveau envoyé l'invitation à tous les parents intéressés et les trames des menus passés et à venir pour que les parents puissent commencer à regarder, et éventuellement soumettre des questions et faire des propositions. Nous avons deux ou trois retours par mail dont nous avons tenu compte et à la réunion, un seul parent était présent.

C'est un peu décevant en termes de mobilisation quand on sait que cela concerne beaucoup de monde et beaucoup de gens sont intéressés par ce sujet, mais on a du mal à mobiliser. On essaiera de relancer le sujet à la rentrée, parce que cela génère quand même des échanges très intéressants. Le prestataire était là et il a pu répondre à un certain nombre de questions. Nous avons pu aussi modifier certaines petites choses en termes de menu sur les trames à venir.

Les coordonnateurs étaient là et ils présentaient les repas à thème, les animations menées autour de ces repas. On parlait tout à l'heure de donner de la visibilité à nos actions, cela en fait partie, mais malheureusement, on n'a pas forcément des gens en face. La dame qui était là était super sympa, très constructive. C'était bien. Elle a fait des propositions intéressantes. Elle voulait visiter les cuisines pour voir comment c'était organisé. On va continuer à travailler avec elle, parce qu'elle est extrêmement motivée. On espère que d'autres la rejoindront.

On en fera une à l'automne. Je peux demander qu'on vous communique les comptes-rendus si vous voulez, ainsi vous les aurez.

Les thématiques qu'on abordera sont soumises à ce que les parents veulent travailler. On voudrait intégrer les enfants. Elios avait fait un sondage sur une école, je crois que c'était le Bourg. Donc, on a balayé les résultats du sondage. Les coordonnateurs ont fait beaucoup de travail sur les plats qui avaient été aimés, moins aimés pour qu'on puisse travailler ce qu'on appelle les taux de prise, y a-t-il des choses qu'on peut commander moins, parce qu'on sait que beaucoup part à la poubelle et beaucoup trop et des choses qu'on peut commander plus, parce qu'on sait que, de toute façon, cela partira dans les assiettes et dans leurs petits ventres. Les coordonnateurs ont présenté ce travail et nous avons eu la présentation des pesées fines faites et elle était super intéressante aussi.

Nous continuons le travail et nous espérons que nous aurons des parents qui viendront travailler avec nous et qui seront le relais d'autres parents dans les écoles. Encore une fois, nous ne demandons pas à avoir cinquante personnes, au moins une par groupe scolaire qui peut faire le relais.

Mme Régine BONNY : Une précision par rapport au projet de cuisine centrale. Où en êtes-vous ? C'est toujours dans les tuyaux ? Cela avance ?

Mme Élodie TAVERNE : C'est toujours en réflexion. On n'a pas pris de décision. Cela ne devrait pas tarder.

Concernant votre dernière question sur la pause méridienne, une école a remonté cette difficulté. Nous souhaitons travailler sur les transitions. Quand on dit qu'on souhaite travailler sur les

transitions, ce sont les transitions d'âge, mais aussi des transitions de temps. Quand on passe du temps en scolaire ou en périscolaire, on sait que c'est sensible, que les enfants ferment une porte, ils en ouvrent une autre et ils ont l'impression que ce ne sont plus les mêmes règles et cela peut partir en live. Plusieurs fois, nous avons travaillé sur ces difficultés et nous voulons travailler sur ces temps de pause méridienne, parce que nous savons qu'il y a beaucoup d'agitations.

L'une des choses qu'on ne changera pas, je ne dis pas jamais, parce qu'il ne faut jamais dire jamais, mais nous avons deux heures de pause méridienne qui sont vraiment nécessaires pour que tous les enfants dans l'école aient le temps de manger. On mange partout en deux services. Certains en service à table et notamment à l'école du Val, et sinon, c'est impossible, on presse les enfants, les équipes. Oui, il y a un temps d'attente avant, ou après le repas qu'il faut qu'on arrive à travailler si c'est compliqué. Nous voulons que les enseignants viennent travailler avec nous. On va travailler avec nos équipes d'animation. À ce jour, la réduction de cette pause n'est pas du tout à l'étude. Nous en avons beaucoup parlé avec le Directeur que vous évoquez. Aujourd'hui, ce n'est pas envisageable. Nous avons besoin de deux heures pour tourner. Peut-être qu'un jour, on s'organisera différemment, qu'on aura des locaux différents, peut-être moins d'enfants à faire déjeuner. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Les horaires, comme on vous les a annoncés, sont en place. Après, un avenant est toujours possible si on veut les faire évoluer, mais à ce jour, ce n'est pas envisageable.

Mme Régine BONNY : C'est pourquoi nous avons été surpris en lisant cela. Ça nous semblait compliqué compte tenu du nombre de services et d'enfants qui doivent passer au self ou en restauration à table d'avoir la pause méridienne restreinte et cela allait impacter l'ensemble des horaires. C'est pourquoi cela nous avait interpellés effectivement.

Merci.

Mme Élodie TAVERNE : Tous les restaurants sont en double service, même les maternelles pour vous dire que nous avons beaucoup, beaucoup d'enfants qui déjeunent.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu, le code de l'éducation, et notamment ses articles L.551-1 et R.551-13 ;

Vu, la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et notamment son article 66 ;

Vu, le décret n° 2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu, la circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire ;

Vu, la délibération DEL20180102_1 du 1^{er} février 2018 relative à l'adoption du scénario d'organisation des rythmes éducatifs à la rentrée 2018 ;

Vu, la délibération DEL20181213_9 du 13 décembre 2018 mandatant le Maire pour signer tous les actes utiles et pour accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à la mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire et du Plan Mercredi ;

Considérant que, le projet éducatif de territoire est un document contractuel - entre l'État et les collectivités - qui organise les temps scolaires et périscolaires ;

Considérant que, la ville d'Eybens s'investit depuis de nombreuses années dans des politiques éducatives visant à assurer l'égalité des chances et des droits entre les jeunes Eybinois ;

Considérant que, la ville a organisé une grande concertation avec les parents et les partenaires éducatifs qui se sont largement exprimés en faveur d'un retour de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, ce qui a fait l'objet d'un accord dérogatoire de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et qui a été entériné par une délibération au Conseil municipal en février 2018 ;

Considérant que,

- La ville a signé son premier PEDT pour la période 2013 – 2016, renouvelé pour la période 2016 – 2019 ;
- Le PEDT 2016 – 2019 a dû faire l'objet d'une reformulation en 2018 du fait de l'évolution des rythmes scolaires et du retour à la semaine de 4 jours ;

- La ville a signé un nouveau PEDT sur la période 2018 – 2021 qui prend fin au 31 août 2021 ;

Considérant que, la ville a procédé à une évaluation complète du PEDT 2018 – 2021 aux moyens d'un questionnaire adressé à l'ensemble des partenaires éducatifs et de temps d'échanges avec ces derniers ;

Considérant que le COFIL PEDT de la ville d'Eybens, s'est réuni en visio-conférence le 07/04/2021 afin de :

- Prendre connaissance des résultats de l'évaluation du précédent PEDT,
- Débattre des nouveaux objectifs du PEDT Eybinois ;

Considérant que, la labélisation plan mercredi du PEDT permet à la commune de bénéficier de la bonification de CAF ALSH périscolaire du mercredi pour les nouvelles activités développées le mercredi ;

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

D'APPROUVER, le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) pour la période 2021 – 2024 et la convention Charte qualité Plan mercredi annexés à la présente délibération

D'AUTORISER, le Maire à signer la convention relative à la mise en place du PEDT pour la période 2021 – 2024, la convention Charte qualité Plan mercredi et tous documents afférents

La délibération est approuvée par 24 voix pour et 6 abstentions.

DEL20210701_04 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – Adoption de la « Charte Éducative Eybinoise »

Mme Élodie TAVERNE : La Charte éducative eybinoise définit les valeurs et les principes partagés par les acteurs éducatifs du territoire.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cela a été l'un des groupes de travail réalisé au sein du Réseau éducation de la ville d'Eybens depuis ces dernières années. Elle a été travaillée durant ces deux dernières années avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, ceux qui ont voulu y participer.

Je tiens à noter que le CLC a été un acteur très engagé notamment sur cette thématique et qu'un gros travail a été fait par rapport à cette Charte avec eux.

L'idée est d'améliorer la cohérence des postures éducatives. C'est une démarche qui s'inscrit dans le cadre « affirmer » du nouveau Projet éducatif de territoire qui prévoit, au travers de l'objectif de formation et de fidélisation du personnel, ce qu'on appelle la formalisation de l'engagement de ce dernier. L'objectif est de constituer une référence pour les acteurs éducatifs engagés et partenaires de terrain de la Ville et de formaliser l'engagement de chaque acteur éducatif de territoire.

Nous aurons deux formats de cette Charte qui définit les valeurs, les engagements et les moyens que nous mettons à disposition pour l'éducation. Un format communication que nous allons afficher dans tous les lieux en lien avec l'éducation, les écoles, mais pas que, les gymnases, les MDH et un format plus administratif où on aura nos agents ou des associations, ou le CLC. L'Éducation nationale ne signe pas de charte avec les villes, mais le collège s'est dit extrêmement intéressé par ce qui était dans la Charte et propose au moins de l'afficher.

L'idée est d'avoir un engagement de ces partenaires, de dire « je partage ces valeurs éducatives, ces objectifs et du coup, on accompagne la Ville dans les moyens pour pouvoir les mettre en œuvre ».

Vous l'avez en annexe. Il y a quatre grands thèmes :

- Accompagner l'enfant vers l'autonomie : c'est ce que je disais tout à l'heure (favoriser la parole de l'enfant, développer son esprit critique, soutenir ses initiatives et donner des repères) ;
- accueillir chaque enfant tel qu'il est (prendre en compte son individualité, respecter son rythme, prendre en compte son parcours et sa culture pour l'accompagner) ;
- favoriser l'ouverture de l'enfant sur le monde (permettre l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de citoyenneté), sensibiliser à l'environnement et développer l'éducation à la nature, favoriser le vivre ensemble et renforcer l'égalité filles/garçons, développer les actions intergénérationnelles ;

- agir pour prévenir les risques, éduquer aux risques du quotidien, accompagner les enfants dans des relations bienveillantes, prévenir les conflits et le harcèlement et sensibiliser au traitement de l'information et aux réseaux sociaux.

Pour mettre tout cela en musique, il faut des moyens pour développer des projets et des actions éducatives, travailler en confiance avec les familles et soutenir la parentalité, permettre à chaque enfant de trouver sa place, réduire les inégalités et rendre nos dispositifs inclusifs, former les acteurs éducatifs et garantir la confidentialité des situations familiales.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette Charte et d'autoriser le Maire à la signer.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Mme Versaut.

Mme Pascale VERSAUT : J'ai été étonnée de ne pas trouver le mot laïcité dans cette Charte. Après les derniers épisodes dramatiques que nous avons connus, vu les remontées de plusieurs enseignants des difficultés qu'ils ont à expliquer et à garantir la laïcité de l'enseignement, je pensais que ce mot serait présent dans cette Charte. Je vous dis que j'ai été fort étonnée de ne pas l'y trouver.

Mme Élodie TAVERNE : Il est présent dans la Charte éducative communication. Il y a des mots en couleur qui sont : bienveillance, respect, famille, inclusion, droit, parole, laïcité, cohérence. Il fait aussi partie du Projet éducatif de territoire.

Mme Pascale VERSAUT : Ce serait bien qu'il soit aussi là où je m'engage.

Mme Élodie TAVERNE : On ne pouvait pas forcément le remettre d'un point de vue communication, mais on regardera.

Mme Pascale VERSAUT : C'est extrêmement important.

Mme Élodie TAVERNE : Tout à fait ! Et c'est l'un des objectifs déclinés dans le PEDT tel quel.

M. Pierre-Georges CROIZET : Un point a particulièrement attiré notre attention, le dernier « sensibiliser au traitement de l'information et aux réseaux sociaux ». C'est un point qui me semble capital aujourd'hui. Je voulais savoir, de manière plus précise, le public concerné, les actions, ce qu'on a fait, ce qu'on compte faire, ce qu'on engage comme moyens, etc.

Mme Élodie TAVERNE : C'est un vaste sujet et je suis d'accord avec vous, c'est très important.

Concernant les actions déjà en cours, sur les temps scolaires, nous avons le permis Internet, des sensibilisations autour du numérique et des réseaux sociaux ont été proposées au CLC aussi autour des écrans, un projet à l'école des Ruires, il me semble l'année dernière autour des écrans. Après, il y a plein de choses à développer sur lesquelles nous pouvons travailler et j'en oublie sûrement, peut-être au niveau des Maisons des habitants et au quotidien, à la Médiathèque, des choses comme ça qu'ils peuvent travailler en lien avec ce sujet. C'est essentiel quand on voit aujourd'hui, à quel rythme vont les fausses informations et à quel rythme les enfants y accèdent. Il faut vraiment pouvoir agir en ce sens.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Mehdi, des précisions ?

M. Mehdi DEBZA-KIOULOU : Sur la partie jeunesse, nous avons un agent formé à ce qu'on appelle « les promeneurs du Net ». C'est un dispositif pour accompagner les jeunes sur les réseaux sociaux, aller leur parler, faire de la prévention, les atteindre aussi au collège dans ce cadre.

Mme INTERVENANTE : La gendarmerie nationale fait aussi des interventions dans les écoles primaires.

Mme Élodie TAVERNE : C'est le permis Internet dont je parlais tout à l'heure.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu, la délibération n°DEL20210701_3 du 1^{er} juillet 2021, portant sur le renouvellement du Projet Éducatif De Territoire labélisé plan mercredi pour la période 2021 – 2024 ;

Considérant que la ville d'Eybens s'investit depuis longtemps dans les politiques éducatives visant à assurer l'égalité des chances et des droits entre les jeunes Eybinois ;

Considérant que la formalisation de l'engagement du personnel fait partie des objectifs affirmés dans le Projet Éducatif De Territoire pour la période 2021 – 2024 ;

Considérant que la ville d'Eybens souhaite associer l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire à la réflexion sur les politiques éducatives au travers du Réseau éducation d'Eybens ;

Considérant que le Réseau Éducation d'Eybens, au moyen d'un groupe de travail spécifique, a mené une réflexion afin d'améliorer la cohérence des postures éducatives en définissant des valeurs et des principes partagés par les acteurs éducatifs du territoire ;

Considérant que ce travail a été valorisé par la réalisation de la « Charte Éducative Eybinoise » qui :

Constitue une référence pour les acteurs éducatifs engagés et partenaires de terrain de la ville,

Formalise l'engagement de chaque acteur éducatif du territoire ;

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

D'APPROUVER, la Charte Éducative Eybinoise annexée à la présente délibération.

D'AUTORISER, le Maire à signer la Charte Éducative Eybinoise.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL20210701_05 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – Transformation de l'accueil de loisir extrascolaire Sport passion

M. Xavier OSMOND : Bonsoir à toutes et à tous.

Sport passion est un dispositif de la Ville qui existe depuis 1992 et qui propose des activités sportives le mercredi et pendant les vacances scolaires aux enfants de 6 à 11 ans. Nous avons constaté une baisse de la fréquentation et une discontinuité des activités, peu d'implication des associations sportives dans ce dispositif. Comme nous souhaitons progresser sur le partenariat avec les associations sportives, développer le sport pour tous, assurer la participation du plus grand nombre d'enfants à ce dispositif et réhabiliter cette habitude de la pratique sportive, nous souhaitons faire évoluer ce dispositif pour éveiller et susciter l'intérêt des enfants et des jeunes à la pratique des activités physiques et sportives en constituant une passerelle à mi-chemin entre l'éducation physique et sportive à l'école, la pratique libre et le sport en club.

Les changements proposés : les activités sportives auront lieu le mercredi et/ou le samedi durant la période scolaire et du lundi au vendredi pendant les petites vacances sur une durée d'une heure trente à deux heures trente à destination des enfants et aux jeunes eybinois et extérieurs à la Commune aussi de 6 à 17 ans. Nous étendons la gamme d'âges et réduisons un peu l'horaire d'activité pour avoir des séances plus efficaces en -termes d'apprentissage du sport et on va fonctionner par cycle.

Je rappelle qu'un cycle correspond à une période entre deux vacances scolaires. À Sport passion, le cycle correspond à une séance hebdomadaire pendant la période scolaire, entre deux périodes de vacances, ou à un stage d'une semaine pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi. Un cycle comprendra ainsi entre 5 et 7 séances suivant la durée des périodes scolaires et chaque séance durera une heure trente à deux heures trente.

L'inscription et la facturation se réaliseront au cycle à partir de septembre 2021. Les parents pourront sélectionner les activités que souhaitent réaliser leurs enfants. Un programme sera établi pour l'année. Ils pourront s'inscrire durant toute l'année ou sur certains cycles, s'inscrire dès septembre pour toute l'année ou au fur et à mesure de l'année.

Les activités sont animées par des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) de la Ville ou des éducateurs sportifs d'associations eybinoises dans le

respect des obligations d'encadrement légales.

Il vous est proposé une tarification qui est alignée sur les tarifs du périscolaire à Eybens pour rester dans l'esprit de Sport passion depuis le début qui est vraiment de proposer des activités sportives à des tarifs très attractifs, calée sur les quotients familiaux des familles pour les Eybinois, mais il y a un tarif unique pour les extérieurs qui permet de couvrir la totalité des frais de l'activité, c'est-à-dire que nous subventionnons la pratique sportive pour les jeunes eybinois, mais nous permettons à des extérieurs de participer aux activités pour remplir les créneaux, éventuellement, mais ce sera à prix coûtant.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n° 22 du 28 juin 2018 qui cadre le fonctionnement actuel de Sport passion et une nouvelle appellation pour cet accueil de loisir extrascolaire sera déterminée dans les prochaines semaines, ou peut-être qu'on maintiendra toujours le nom de Sport passion. Nous sommes encore en réflexion à ce sujet et en travail avec le service communication.

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération n°22 du 28 juin 2018, d'approuver ces nouvelles modalités et la grille tarifaire applicable à compter de septembre 2021.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ? Madame Bonny.

Mme Régine BONNY : Trois petites observations, s'il vous plaît.

Nous constatons que les prix restent très bas et abordables pour les Eybinois, nous sommes bien d'accord. Par contre, nous remarquons quand même, sauf erreur de notre part, que le tarif était annuel et c'est écrit sur le site de la Ville, il allait de 10 € minimum à 60 € maximum. Aujourd'hui, si on part par exemple sur le tarif le plus bas qui est de 2 €, et qu'on considère qu'un enfant pourrait faire tous les cycles, c'est-à-dire tant ceux durant la période scolaire que ceux des vacances, on arrive à 9 cycles et on bascule à 18 € là où le tarif minimum était de 10 €. Ce sera crescendo en fonction du nombre de cycles. Plus on va multiplier les cycles, plus il y aura une répercussion financière. Cela reste abordable, mais on se permet de noter que cela engendre quand même une augmentation notable surtout pour les plus démunis d'entre nous.

La deuxième observation, j'imagine que les places sont limitées. Y aura-t-il une priorisation ? Si une famille inscrit son enfant à tous les cycles autant en vacances que pendant la période scolaire et si des enfants veulent venir, va-t-on prioriser ceux qui sont inscrits à tout, ou au contraire leur dire qu'on laisse la place aux petits copains ?

La troisième question, il est tout à fait normal que des activités soient majorées, parce qu'on imagine qu'il y a des besoins en matériel, en bus, d'appel à des associations précises, etc. Vous avez indiqué que la liste est non exhaustive. J'imagine que vous n'avez pas forcément toutes les activités en tête pour la rentrée, mais pourrions-nous déjà avoir les critères qui vont justifier qu'on passe d'un tarif à l'autre, par exemple parce qu'on a besoin d'un bus, de louer du matériel de ski ? Savez-vous déjà, plus ou moins, comment vont se définir ces différences au niveau des activités qui justifieront auprès des parents à l'inscription cette différence de tarifs ?

Je vous remercie.

M. Xavier OSMOND : Merci, Madame Bonny.

Pour répondre à votre question, les tarifs restent très abordables même si, en prenant tous les cycles de 10 à 18 €, ce sont des montants annuels qui restent très abordables sachant que le CCAS peut prendre en charge ces inscriptions pour les familles vraiment nécessiteuses. On reste sur des accès tout à fait possibles pour toutes les familles malgré la faiblesse éventuelle des ressources.

Concernant les priorisations, nous avons, grâce aux interventions dans les écoles d'associations sportives, dégagé du temps de travail aux ETAPS, ce qui nous permet de proposer plus de créneaux que ce qui était offert jusqu'à présent. La question de la priorisation ne se pose pas, parce que nous avons vraiment une possibilité d'accueil plus élargie par rapport à ce qu'on pouvait présenter jusqu'à présent. Pour l'instant, nous ne sommes pas inquiets par rapport à ce sujet.

Quant aux activités majorées, elles ont été proposées, parce que ce sont des idées qui nous sont venues et nous tenons à pouvoir les garder ouvertes. Pour cette année, nous resterons sur des activités standards pour tester le dispositif, parce que c'est un essai, soyons clairs. Nous avons un dispositif qui, pour l'instant, est en perte de vitesse. Nous allons essayer de nouvelles modalités et on verra comment cela fonctionne.

Il s'agit bien de majorations dues à des transports. Dès qu'il y a un bus, forcément, cela va coûter plus cher. C'est le principal élément qui va jouer là-dessus et les forfaits pour le ski sachant que pour le ski de fond, nous avons déjà le matériel de la Ville qui est disponible, mais dès qu'on inclut les forfaits, cela induit un surcoût qui n'est quand même pas négligeable. Il faudra qu'on le prenne en compte.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Mme Régine BONNY : Très bien, mais après, il est vrai qu'on sait que le CCAS peut apporter une aide, mais on sait aussi que les familles n'en font pas forcément la demande. Nous sommes tout à fait d'accord que les prix restent plus qu'abordables, mais on voulait quand même noter cette augmentation de tarifs tout en restant très abordables.

M. Xavier OSMOND : Il faut savoir que le service des sports collabore de mieux en mieux avec le service social et donc, on le propose aux familles, ce qui n'était peut-être pas systématiquement le cas. Il y a une meilleure sensibilisation du personnel sur le sujet.

Mme Régine BONNY : Très bien. Merci.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Madame Pascal.

Mme Isabelle PASCAL : S'il vous plaît, Monsieur, a-t-on une estimation du coût de ce dispositif ? Vous avez inscrit un budget prévisionnel, avez-vous une idée du coût ou est-ce que ce sera fonction du nombre de participants, ou avez-vous déjà une idée de ce que cela pourrait représenter ?

M. Xavier OSMOND : Très honnêtement, je n'ai pas le coût global à disposition, mais je note votre question et on y répondra en Commission.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Le dispositif Sport passion propose depuis 1992 des activités sportives le mercredi et pendant les vacances scolaires aux enfants de 6 à 11 ans. Constatant certaines carences du dispositif dont la baisse du nombre de participants, la discontinuité des activités, un manque d'implication des associations sportives et un taux de fréquentation faible, il est apparu nécessaire de renouveler le fonctionnement et la finalité de ce dispositif.

L'objectif de la délibération est de faire évoluer ce dispositif pour éveiller et susciter l'intérêt des enfants et des jeunes à la pratique des activités physiques et sportives en constituant une passerelle idéale, à mi-chemin entre l'EPS à l'école, la pratique libre et le sport en club.

Ce nouveau dispositif extra-scolaire proposera des activités sportives le mercredi et/ou le samedi durant la période scolaire et du lundi au vendredi pendant les petites vacances (1 semaine/2), sur une durée de 1h30 à 2h30, aux enfants et aux jeunes eybinois et extérieurs à la commune de 6 à 17 ans afin de :

- Permettre la découverte d'activités sportives dans un projet de passerelle vers les clubs,
- Proposer des séances de sport aux enfants en plus des séances d'Éducation Physique et Sportive réalisées à l'école.

Dans le but d'une meilleure gestion de l'offre et d'une amélioration de la qualité pédagogique, il est proposé un fonctionnement par cycle au lieu d'un fonctionnement annuel.

Un cycle correspond soit à une séance hebdomadaire durant la période scolaire entre deux périodes de vacances scolaires soit à un stage d'une semaine durant les vacances scolaires du lundi au vendredi.

Ainsi, un cycle comprend entre cinq et sept séances d'une durée de 1h30 à 2h30.

L'inscription et la facturation se réaliseront au cycle à partir de septembre 2021.

Les activités sont animées par des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etap) de la ville ou des

éducateurs sportifs d'associations eybinoises dans le respect des obligations d'encadrement légales.

Une nouvelle grille tarifaire, basée sur le cycle a été déterminée :

| Prix du cycle | | | | |
|------------------------------|----------------------------|-------------------|--|-------------------|
| | Activités standards | | Autres activités : golf, ski, natation (Liste non exhaustive) 25% de majoration | |
| Quotient Familial | Eybinois | Extérieurs | Eybinois | Extérieurs |
| < 300 | 2,00 € | 35,00€ | 2,50 € | 43,75€ |
| 301 - 450 | 3,00 € | | 3,75 € | |
| 451 - 650 | 4,00 € | | 5,00 € | |
| 651 - 850 | 6,00 € | | 7,50 € | |
| 851 - 1050 | 8,00 € | | 10,00 € | |
| 1051 - 1250 | 10,00 € | | 12,50 € | |
| 1251 - 1450 | 12,00 € | | 15,00 € | |
| 1451 - 1650 | 14,00 € | | 17,50 € | |
| 1651 - 1850 | 16,00€ | | 20,00€ | |
| > 1851 | 20,00€ | | 25,00€ | |

Cette délibération abroge et remplace la délibération n° 22 du 28 juin 2018.

Une nouvelle appellation pour cet accueil de loisir extrascolaire sera déterminée dans les prochaines semaines.

Le Conseil municipal décide :

- D'abroger la délibération n° 22 du 28 juin 2018 ;
- D'approuver ces nouvelles modalités et la grille tarifaire applicable à compter de septembre 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Régine BONNY : Je trouve que c'est une très bonne idée qu'on ouvre le créneau jusqu'aux 17 ans. Il paraît que cela avait déjà existé auparavant. On tient à vous dire que c'est une bonne initiative et on souhaite que cela permette à plus de jeunes de pouvoir accéder au moins au sport dans ce cadre. S'ils ne peuvent pas aller dans des clubs, qu'ils puissent avoir ce bénéfice de Sport passion.

Excusez-moi.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Je vous en prie.

Merci.

DEL20210701_06 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – Intervention du Grenoble Métropole Cyclisme Eybens 38 en direction des classes élémentaires d'Eybens et/ou de Poisat

M. Xavier OSMOND : Une délibération comme nous en avons déjà vues pas mal au sein des conseils municipaux précédents.

Intervention du GMC 38 du 26 avril au 11 juin auprès de six classes de cycle II des écoles Bel air, Bourg et les Ruires avec 9 heures par semaine durant 7 semaines pour un total d'intervention de 60 heures.

On propose de verser une subvention de 1 800 € au GMC 38 pour ses interventions dans les écoles.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions pour cette délibération similaire à d'autres délibérations que nous avons pu passer les fois précédentes ? Monsieur Crozet.

M. Pierre-Georges CROZET : J'aimerais savoir pourquoi le Val n'est pas concerné.

M. Xavier OSMOND : Parce que cela n'a pas été une demande de l'école du Val d'avoir cette activité.

Mme Élodie TAVERNE : Je crois que les enseignants le font par eux-mêmes avec les vélos au Val. Ils sont très impliqués aussi.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La délibération n°DEL20200924_35 en date du 24 septembre 2020 a acté la possibilité d'établir des conventions de partenariat entre la commune d'Eybens et des associations sportives pour la réalisation d'interventions pédagogiques dans le cadre scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Durant la période du 26/04/21 au 11/06/21, un éducateur du Grenoble Métropole Cyclisme Eybens 38 est intervenu en appui pédagogique auprès de six classes élémentaires de la commune d'Eybens (cycle 2 de Bel Air, du Bourg et des Ruires) à raison de 60h (9h/semaine pendant 7 semaines sauf le vendredi 11/06).

| Interventions du 26/04/21 au 11/06/21 – 7 semaines | |
|---|------------------|
| Jours | Horaires |
| Jeu | De 8h30 à 11h30 |
| Jeu | De 13h30 à 16h30 |
| Ven | De 8h30 à 11h30 |

Le tarif horaire convenu pour cette période est de 30€ (30€ x 60h) soit 1 800 € pour la période.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 800 € au Grenoble Métropole Cyclisme Eybens 38.

Cette somme est prévue au Chapitre 65 – Article 6574.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL20210701_07 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – Intervention du Judo Club d'Eybens en direction des classes élémentaires d'Eybens et/ou de Poisat

M. Xavier OSMOND : Une délibération très similaire, mais avec une petite différence cette fois-ci, ce sont des interventions pour la commune de Poisat puisque je vous rappelle que nous avons une convention avec cette commune où nos ETAPS interviennent auprès de ses élèves ce qui fait l'objet d'une facturation à cette Commune et cette fois, c'est un éducateur du judo club d'Eybens qui est intervenu auprès de deux classes élémentaires de la commune de Poisat.

On propose une subvention de 810 € au judo club sachant que cette prestation est bien refacturée à la commune de Poisat.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La délibération n°DEL20200924_35 en date du 24 septembre 2020 a acté la possibilité d'établir des conventions de partenariat entre la commune d'Eybens et des associations sportives pour la réalisation d'interventions pédagogiques dans le cadre scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Durant la période du 26/04/21 au 25/06/21, un éducateur du Judo Club d'Eybens est intervenu en appui pédagogique auprès de deux classes élémentaires de la commune de Poisat à raison de 27h (3h/semaine pendant 9 semaines).

| Interventions du 26/04/21 au 25/06/21 – 9 semaines | |
|---|-----------------|
| Jours | Horaires |
| Lundi | De 8h30 à 11h30 |

Le tarif horaire convenu pour cette période est de 30€ (30€ x 27h) soit **810 €** pour la période.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 810 € au Judo Club d'Eybens.

Cette somme est prévue au Chapitre 65 – Article 6574.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL20210701_08 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – Intervention des Archers du Château en direction des enfants de Sport Passion le mercredi 02/06/21

M. Xavier OSMOND : C'est la dernière de la série.

C'est un encadrement des enfants de Sport passion puisque dans le cadre de la réflexion sur la refonte de Sport passion, on a commencé déjà, en amont, à intégrer les associations dans le dispositif. Donc, pendant 2 heures 30, il est venu faire découvrir l'activité de tir à l'arc aux enfants de Sport passion le 02 juin 2021.

Il est proposé de verser une subvention de 90 € pour cette intervention sachant que nous arrondissons les 2 heures 30 à 3 heures pour 30 € de l'heure. D'où ce montant proposé dans la délibération.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La délibération n°DEL20200924_35 en date du 24 septembre 2020 a acté la possibilité d'établir des conventions de partenariat entre la commune d'Eybens et des associations sportives pour la réalisation d'interventions pédagogiques dans le cadre scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le mercredi 2 juin 2021 un éducateur du club des Archers du Château est intervenu en encadrement des enfants de Sport passion afin de faire découvrir l'activité tir à l'arc durant 2h30.

Le tarif horaire convenu pour cette période est de 30€ (30€ x 3h) soit 90 € pour la période.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 90 € au club Les Archers du Château.

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre 65 – Article 6574.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL20210701_09 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – Tarification piscine 2021

M. Xavier OSMOND : Une petite modification qui intervient et que nous n'avons pas pu présenter en Commission puisque le besoin a émergé entre le temps de la Commission et celui du Conseil municipal. Comme vous le savez, nous avons fait une ouverture anticipée de la piscine au public en juin en profitant de l'activité de la piscine pour les scolaires d'Eybens et il est apparu que

des Eybinois avaient encore des cartes de 2019 qui n'avaient pas été transformées en 2020. Cela nous paraissait un peu dommage que ces personnes perdent les entrées déjà achetées en 2019. Il y avait une fréquentation diminuée nettement suite à la crise de la Covid lors de la saison 2020.

On propose une modification de la délibération votée le 20 mai 2021 qui fixe les tarifs de la piscine. Antérieurement, on ne prenait pas le solde restant en 2019. Donc, on propose de reprendre les cartes d'entrée achetée en 2019 et 2020 pour cette saison. Pour l'instant, nous n'avons pas énormément de demandes, mais cela nous paraît dommage que les gens gaspillent leurs entrées de 2019. C'est la première modification.

Il est proposé d'abroger la délibération du Conseil municipal du 20 mai 2021 pour tenir compte de cette modification.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Il est proposé au Conseil municipal de reprendre la délibération n°8, sur la tarification de la piscine, validée au Conseil municipal du 20 mai 2021.

En effet, cette délibération excluait la reprise en 2021 des soldes d'heures des cartes d'abonnement 2019.

La réouverture de la piscine a fait émerger une forte demande d'utilisation des cartes d'abonnement 2019 non utilisées du fait de la crise sanitaire. Aussi pour répondre à cette situation il est proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération n°8 du 20/05/2021 et d'approuver cette délibération identique en tout point à l'exception de la possibilité d'utiliser en 2021 les soldes d'heures des cartes d'abonnement 2019.

La nouvelle politique tarifaire proposée a pour objectifs :

- de rendre plus lisible et attractif l'accès aux prestations d'activités aquatiques,
- d'établir de nouveaux axes de développement par la création de prestations peu développées jusqu'alors (abonnements, stage d'apprentissage de natation),
- de garantir l'accessibilité de l'équipement par la mise en œuvre d'abonnements, mais également de tarifs dégressifs sur les prestations familiales liées aux missions de service public assignées aux équipements aquatiques,
- d'étendre l'application du tarif réduit à d'autres catégories de public
- de faciliter la mise en œuvre de parcours d'apprentissage de la natation en garantissant la gratuité d'accès pour tous les établissements scolaires pour les classes de primaire,
- de permettre à des associations et groupes d'accéder à l'équipement pour un usage sportif ou de loisir.

1) Tarification générale des entrées

Le tarif pour les Eybinois est applicable sur présentation du justificatif nominatif préalablement délivré à l'accueil de la mairie ou dans les maisons des habitants sur présentation de justificatif de domicile, de papiers d'identité et d'une photo d'identité récente ou de l'ancienne carte si la photo est suffisamment récente.

| Tarif 2021 | Eybinois | | Extérieur | |
|--|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | Tarif réduit* | Tarif plein | Tarif réduit* | Tarif plein |
| Gratuité jusqu'à 4 ans (année 2017 et +) | | | | |
| Entrée unitaire | 2€ | 3€ | 4€ | 5€ |
| Carte** 5 entrées (valable 2 saisons) | 8€ | 13€ | 17€ | 23€ |
| Carte** 10 entrées (valable 2 saisons) | 12€ | 22€ | 28€ | 40€ |

*Tarif réduit : Enfant de 5 à 17 ans (année 2016 à 2004), demandeurs d'emploi, RSA, étudiants et scolarisés, personnes de + de 75 ans. Chaque tarif réduit sera délivré sur présentation d'un justificatif qui devra être présenté au moment de l'entrée dans l'établissement.

Accès en fin de journée à partir de 17h et durant les ouvertures au public au mois de juin sauf les mercredis 16, 23 et 30 juin.

**Plusieurs usagers d'une même catégorie peuvent entrer sur la même carte. Les cartes d'entrées achetées en 2019 et 2020 sont valables en 2021. Les tarifs présentés sont valables durant une journée entière (sauf en cas de sortie).

Cartes d'abonnement de 5 et 10 entrées : le coût du support de la carte rechargeable est fixé à 2€ pour l'achat initial et pour le renouvellement en cas de perte. En cas de perte, le crédit restant de la carte perdue sera pris en compte sur le nouveau support, et l'ancienne carte sera annulée et non remboursable.

Les entrées unitaires sont valables uniquement le jour de l'achat. Toute sortie est définitive.

Toute fraude ou absence de justificatif fera l'objet d'une amende forfaitaire de 50€.

2) Dispositions tarifaires spécifiques :

- Pour les groupes et les associations eybinoises : tarif réduit "Eybinois" pour les membres et gratuit pour les encadrants.
- Pour les groupes et les associations extérieurs : tarif réduit "Extérieurs" pour les membres et gratuit pour les encadrants.
- Pour les entreprises et les salariés eybinois : tarif eybinois sur présentation de la carte entreprise gratuite (à effectuer aux mêmes endroits que la carte eybinois).
- Stage gratuit du 07 au 21/07/21 pour les enfants scolarisés à Eybens (priorité aux CM2 ayant échoué au savoir nager) chaque jour de semaine de 9h à 10h.
- Pour les pompiers : gratuit sur justificatif avec la possibilité d'intervenir en cas de besoin dans l'établissement.
- Les agents du COS bénéficient de la gratuité sur présentation de la carte COS : une refacturation au COS sur la base des tarifs eybinois sera réalisée en fin de saison.
- Pour les bénéficiaires du chéquier culture et loisirs : il permet aux bénéficiaires d'obtenir 3 entrées gratuites pour tous les membres de la famille sur présentation du coupon à l'entrée.
- Pour les maîtres-nageurs sauveteurs (MMS) : gratuit sur présentation de leur carte professionnelle à jour de la formation continue avec la possibilité d'intervenir en cas de besoin dans l'établissement.

3) Tarifs de location de l'équipement

| Autres tarifs | | | |
|---|------|---|--------------------|
| Location bassin 50m | 50 € | Cours aquagym | 8 € |
| Ligne / heure sans MNS | | 5 cours aquagym | 35 € |
| Location bassin d'apprentissage/ heure sans MNS | 50 € | Location ½ bassin d'apprentissage / heure sans MNS | 25 € |
| Heure d'enseignement/surveillance | 30 € | Entrée soirée et événement municipal | 10 € |
| | | Location équipement soirée pour associations et entreprises | Tableau ci-dessous |

| | | | |
|----------------------|---|---|--------------------------|
| PISCINE | Soirée (4h) | | Forfait MNS et SSIAP |
| | Particulier Eybinois Structures et Associations Eybinoises | Particuliers Extérieurs Structures Associations Extérieures | |
| Jusqu'à 50 personnes | 200 € | 300 € | 200 € (2MNS + 1SSIAP) |

| | | | |
|--|---|-------|---|
| | | | |
| 51 à 100 personnes | 250 € | 350 € | 250 € (3MNS + 1SSIAP) |
| Plus de 100 personnes | 300 € | 400€ | 350 € (3MNS + 2SSIAP) |
| Première location (Soirée de 4h) par une association Eybinoise | 10 % du tarif selon le nombre de personnes | | Forfait selon le nombre de personnes |
| Caution | 500 € | | |

4) Conditions d'exercice des leçons de natation et d'animation des MNS

La ville d'Eybens met à disposition les bassins de la piscine municipale aux maîtres-nageurs sauveteurs « MNS », employés par la ville pendant la période d'ouverture, pour l'enseignement de cours de natation individuels et de cours collectifs. Un forfait de 50 €/mois sera facturé à chaque « MNS » pour l'utilisation de l'équipement à des fins commerciales.

Ces cours, proposés par les « MNS », obligatoirement diplômés du BEESAN ou BPJEPS AAN, doivent être dispensés en dehors de leur temps de travail et avec l'accord de la direction.

Les conditions d'utilisation du centre aquatique, feront l'objet d'une convention de mise à disposition, signée entre la ville d'Eybens et les MNS.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces dispositions et d'abroger la délibération 20210520_8 du Conseil municipal du 20 mai 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous avons épuisé l'ordre du jour concernant les délibérations. Pour une fois, nous avons un Conseil municipal plus court. Il y avait des demandes de prise de parole de Madame Besson et Madame Bonny.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : J'ai deux interventions : une concernant le souhait exprimé dernièrement dans la Tribune proposé sur le site Internet de la Ville par Mesdames Versaut et Bonny relatif à l'Office municipal de la mémoire.

Cet Office existait précédemment. J'en ai souvent entendu parler par ma sœur, Christine Besson que certains d'entre vous peut-être connaissent ici pour son investissement dans l'Association nationale des anciens du maquis de L'Oisans. C'était apprécié de cette association comme de toutes les autres associations qui participaient à ce travail.

J'avais eu l'occasion, lors d'une Conférence des Présidents, je crois au mois de mars, Monsieur le Maire, de vous poser cette question et de dire que ce serait bien de remettre en place une instance. Il me semblait intéressant de soutenir cette démarche d'autant plus que je pense que la période s'y prête. Nous avons tous conscience que ce travail de mémoire doit être conforté tant au niveau des enfants que des adultes. En dehors de l'intérêt, j'allais dire manifeste, je pense, que chacune et chacun peut y voir, cela pourrait éviter, à l'avenir, d'assister à certaines mises en scène auxquelles se sont prêtés certains élus il y a une quinzaine de jours sur le site de Mémorial connu et reconnu.

Nous avons une attention particulière sur ce point lors de notre campagne, l'année dernière. Ce n'est pas pour revenir là-dessus. Elle était partagée, je crois et qu'elle peut être partagée par un certain nombre et un grand nombre d'entre nous ici présents.

Je ne sais pas si vous voulez faire une réponse ?

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous sommes en pleine réflexion sur les différentes instances qui peuvent être mises en place dans le cadre de la Commission consultative. Cela peut en faire partie et rentrer dans les débats sur les éléments qui pourraient être mis en place. Un travail est quand même fait avec le service de la citoyenneté et différentes associations. Un gros travail est fait en ce moment pour préparer une cérémonie pour l'année prochaine. On sera en 2022. On fêtera les 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie. On voulait constituer quelque chose de plus important et une réflexion est menée avec le service citoyenneté.

Le travail qui se faisait dans le cadre de l'OMM se fait aussi en partie, mais nous sommes ouverts à quelque chose de différent, de plus large, à organiser différemment. La réflexion que nous avons entamée dans le cadre de la Commission est justement là pour cela. Je ne sais pas si ça a été exprimé d'ailleurs.

Mme Béatrice BOUCHOT : Nous sommes ouverts à poursuivre ce que vous demandez, il n'y a pas de souci. Nous sommes en réflexion pour l'instant. Un groupe de travail des services s'est mis en place. C'est en cours.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Je ne sais pas si c'est un besoin qui a été exprimé dans le cadre de la Commission sur ce sujet particulier.

M. Jean-Jacques PIERRE : Depuis 2 ans, un collectif d'habitants travaille sur la mémoire. À la rentrée, un parcours patrimoine sera mis en place avec ce collectif mémoire. Donc, nous travaillons dessus. C'est vrai que pendant le confinement, c'était un peu difficile d'avancer sur cette problématique. Béatrice peut en parler. Vous avez déjà travaillé.

Mme Béatrice BOUCHOT : Nous avons travaillé cette semaine d'ailleurs. Nous avons fait un parcours de la ville d'Eybens en partant de la grange du château pour arriver jusqu'aux caves de la frise et ensuite devant l'église et on était accompagné par l'association, et nous avons passé 2 heures et demie à repérer tous les lieux qui pouvaient se trouver sur le parcours qu'on envisage de proposer à la rentrée.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Avec cette Commission, nous allons retravailler les différentes instances (citoyenneté, conseil de quartier, etc.) C'est un élément qui peut être abordé, effectivement.

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Il y a aussi le travail de mémoire de façon plus générale avec les associations d'anciens combattants, de résistants. Pour la fin de la guerre d'Algérie, c'est un sujet qui peut rester encore sensible. C'est peut-être important d'associer beaucoup plus de partenaires. S'il y a déjà une réflexion à ce sujet, c'est bien.

Je vous en remercie.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Vous aviez un deuxième point, Madame Besson Verdonck ?

Mme Hélène BESSON VERDONCK : Oui.

Je souhaite, en quelques mots, m'exprimer sur les résultats des élections départementales. Les résultats pour notre canton, il ne m'a pas échappé que le binôme pour lequel je me suis engagée en tant que remplaçante a perdu cette élection, mais ces résultats sont cependant inédits tant pour la ville d'Eybens que pour la ville d'Échirolles. Bien évidemment, il ne faut pas confondre les échelons. L'échelon départemental n'est pas l'échelon municipal et les compétences de l'un et l'autre sont bien distinctes. Néanmoins, ces résultats, très serrés, montrent que les problématiques que nous avons posées lors des élections municipales sont bien le reflet des préoccupations des Eybinois et nous le pensons aussi, pour en avoir rencontrés un grand nombre et ce sont les préoccupations aussi des Échirollois.

C'est peut-être aussi pour dire aux élus qu'il y a des thèmes à ne pas oublier à l'échelon municipal pour satisfaire les attentes des habitants.

Enfin, même si le phénomène est national, l'importance est aussi inédite, même si l'année dernière, nous en avons eu un aperçu, le taux d'abstention nous oblige, nous, élus de la minorité comme de la majorité, à une exemplarité dans notre travail et à rétablir la confiance des électeurs dans l'exercice de leur droit de vote. Je pense que c'est indispensable si on veut donner tout son sens au droit de vote et qu'on tient à le conserver.

Pour rebondir sur les élections, et c'est un peu plus large, comme il y aura des scrutins l'année prochaine, vraisemblablement quatre journées de scrutin, au minimum, s'il n'y a pas de référendum d'ici là, ou je ne sais pas quoi d'autre, pour les engagements des élus à tenir les scrutins, je pense qu'il faudrait faire un rappel des motifs qui peuvent être invoqués pour s'en soustraire. Je crois que les motifs sont très limités. C'est bien de sensibiliser tout le monde. Nous

avons, d'ores et déjà, peut-être les dates. Je crois qu'elles ne sont pas définitives, mais elles seront fixées de manière plus impérative prochainement sauf nouvelle crise sanitaire qu'on n'espère pas les uns et les autres. Ce sera l'occasion de les rappeler dans les commissions, ou par mail à chaque élu, ou par une petite note.

Merci.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Cette fois, on connaît quasiment les dates. J'ai vu des dates circuler pour l'année prochaine. Chacun d'entre nous peut prendre ses dispositions afin d'être disponible pour tenir les bureaux de vote contrairement à cette année où, en plus, cela a été décalé d'une semaine un peu au dernier moment. On espère que là, cela ne bougera pas.

Madame Bonny, vous souhaitiez également prendre la parole ?

Mme Régine BONNY : Tout à fait !

Avant de rapporter deux questions d'habitants qui m'ont été soumises, je voulais simplement vous poser une question.

J'ai vu que la Ville fait appel à l'EIRAD pour la démoustication qui agit notamment auprès des particuliers. Nous connaissons tous Mousticator. Je voulais savoir ce qu'il en est sur les espaces publics. J'ai eu des remontées des Maisons neuves où a été appliqué en particulier Mousticator. Il s'avère qu'il y a, là-bas, des flaques d'eau. Je voudrais savoir ce qui est fait sur la voie publique à ce niveau du fait qu'on adhère à cette association qui est liée au Département.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Henry, veux-tu apporter des éléments ?

M. Henry REVERDY : Il y a un passage régulier, notamment par rapport aux trappes d'égout qui sont traitées régulièrement. Vous faites remonter l'histoire des flaques d'eau qui sont importantes notamment à l'école. On travaille sur le débouchage des trappes d'évacuation d'eau qui sont très bouchées à cet endroit. Il faut quand même savoir que pour que le moustique se développe, il faut au moins une semaine. Nous avons surveillé avec les services. C'est vrai que nous ne sommes pas restés une semaine, mais nous travaillons bien sur cette partie aussi.

Nous avons fait toute une formation pour les services espaces verts et propreté qui ont circulé dans les parcs et qui ont été formés et on a vu aux Maisons neuves quelques poteaux qui n'étaient pas bouchés en haut et donc, l'eau pouvait s'infiltrer. Tous ces poteaux ont été supprimés.

On travaille aussi sur les arbres qui sont creux et dans lesquels l'eau peut stagner.

Il y a une sensibilisation des services à ce sujet.

C'est vrai que le problème de l'eau stagnante devant l'école est un vrai problème sur lequel on travaille pour déboucher régulièrement le trou.

Mme Régine BONNY : Ma deuxième question concerne les médiateurs sociaux. La question a été posée de savoir pourquoi ils n'étaient pas présents dimanche soir, parce qu'en période estivale, le dimanche soir peut être un moment où il peut y avoir des mouvements. Des habitants se posent la question de savoir pourquoi ils ne sont pas présents le dimanche soir.

M. Xavier OSMOND : Par expérience, on a vu, l'an dernier que le dimanche soir, on a beaucoup moins de retours et il faut des temps de repos aussi pour les médiateurs et donc, nous avons ciblé le dimanche soir.

Mme Régine BONNY : Il s'avère que cette année, il y a plus d'activité le dimanche soir. Il pourrait être envisagé de changer de jour.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous n'avons qu'une équipe de deux médiateurs. L'association a eu du mal à recruter et c'est pourquoi cela a tardé un peu à démarrer. Nous n'avons pas la possibilité de faire 7/7 jours, parce qu'il faudra un roulement d'équipes et l'association ne sera pas en capacité de répondre et nous ne pourrons pas répondre aux besoins, mais par contre, on peut moduler les jours en fonction des événements que l'on peut rencontrer. On essaie de se caler au mieux, à la fois sur les périodes de l'année et les jours de la semaine en fonction de ce qu'on peut constater et de ce qui nous est remonté.

Mme Régine BONNY : Les jours peuvent être modulés dès cette année ou devra-t-on attendre l'année prochaine ?

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Si on le constate, on pourrait le discuter avec l'association. On ne l'a pas inséré de façon contractuelle. Ce serait quand même délicat, mais si jamais on a de gros soucis certains soirs, on pourrait toujours le rediscuter avec l'association. Si les deux médiateurs l'acceptent, je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas se faire de remoduler les jours différemment. Les années précédentes, nous n'avons pas vraiment été sujets à ce type de surprise. Je pense que cela pourra être à l'identique cette année. On verra.

Mme Régine BONNY : En l'occurrence, c'est un exemple bien précis de jeunes qui étaient en train d'arracher les affiches sur les panneaux pour les élections et après, ils sont allés piétiner les petites fleurs qu'il peut y avoir dans le quartier. Il y a plusieurs habitants qui l'ont fait remonter.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : À quel endroit ?

Mme Régine BONNY : Aux Coulmes. Des habitants auraient bien voulu faire appel aux médiateurs, mais comme c'était dimanche... Cela reste comme vous dites, mais cette question a été soulevée de savoir pourquoi ils ne sont pas là dimanche.

M. Xavier OSMOND : Une petite remarque, c'est le domaine de la gendarmerie. L'arrachage d'affiches est interdit ainsi que la dégradation de l'espace public. Il ne faut pas que les habitants hésitent à composer le 17 le dimanche soir dès qu'il le constate.

Mme Régine BONNY : Je crois que cela ne leur est pas venu à l'idée.

M. Xavier OSMOND : Le message très clair du lieutenant à la brigade est « dans le doute, faites le 17 ».

Mme Régine BONNY : Ma dernière question est purement technique, à l'angle de la rue du Muret et de l'avenue de Poisat, il y avait un miroir pour voir les voitures qui arrivent qui était fixé sur un poteau. Nous sommes plusieurs habitants du quartier, moi la première, mais je ne suis pas la seule, à remarquer que depuis plusieurs semaines maintenant, voire mois, le miroir a disparu et le poteau sur lequel il était fixé. C'est quand même dangereux, parce que nous n'avons plus aucune visibilité. On sort avec une priorité à droite. Les riverains sont concernés, certes, mais il y a aussi, malheureusement, beaucoup de gens qui coupent dans les petites rues et on se retrouve souvent confronté à des voitures qui sont juste au bout de notre capot puisqu'elles ne nous voient plus arriver et nous ne les voyons pas non plus.

On voudrait savoir pourquoi ce miroir a été enlevé, parce que c'est vraiment dangereux.

Merci.

M. Henry REVERDY : Sur l'avenue de Poisat, il y a deux miroirs qui sont sur la rue Cézanne. Au Muret, le miroir existe, mais quelqu'un s'est permis de le déplacer et de l'orienter dans une direction différente.

Mme Régine BONNY : Il n'y est plus du tout. Je vous parle de celui qui est vraiment au bout de la rue du Muret qui donnait sur l'avenue de Poisat et qui permettait de voir l'arrivée des voitures de la rue du Muret. Même le poteau sur lequel il était n'y est plus.

M. Henry REVERDY : On pourra aller voir sur place. Ce miroir existait ce matin et le poteau existe encore. Si vous parlez du miroir qui permet, lorsque vous venez de la crèche, de pouvoir voir les voitures sur la droite, c'est de celui-là dont vous parlez ?

Mme Régine BONNY : C'est le miroir qui est devant la maison qui est en construction depuis des mois maintenant. Quand vous arrivez au niveau de la rue du Muret, il y a les deux dos-d'âne et en face de la rue du Muret, vous avez une maison qui est en construction depuis plusieurs mois, et devant, il y avait un poteau avec un miroir.

M. Henry REVERDY : Je pense que le mieux est qu'on se donne rendez-vous sur place et qu'on voie exactement.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Donnez-vous rendez-vous sur place, ce sera mieux pour voir.

Mme Régine BONNY : Ça marche.

Merci.